



## DOSSIER DE PARTICIPATION

### SOCIETE / ORGANISATION

Raison sociale : .....

Nom du responsable : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Fax : .....

Adresse de facturation (si différente) : .....

.....

Responsable du suivi opérationnel : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

### I. SOMMET AFRICITES

**Frais d'inscription**

- Accès à toutes les conférences du sommet
- Les coûts indirects sont votre charge (vols, hébergement)

Nombre d'inscriptions x 500 € HT = ..... € HT

### TOTAL I. SOMMET AFRICITES

TOTAL Frais d'inscription = ..... € HT  
+ TOTAL Table dîner de gala = ..... € HT

**TOTAL I.** = ..... € HT

**Note Importante** : Les frais d'inscription payés sont remboursables à 100% sur demande avant le 30 octobre 2009. Aucun remboursement ne sera effectué après le 30 octobre 2009.

## II. SALON CITEXPO

### UN SALON D'AFFAIRES MULTI-SECTORIEL



<i>Alimentation, Agriculture</i>	<i>Eau, Assainissement</i>	<i>Financement, Investissement</i>
<i>Aménagement urbain</i>	<i>Edition, Communication</i>	<i>Santé, Social</i>
<i>Audit, Conseil</i>	<i>Education, Formation</i>	<i>Technologies de l'Information et de la Communication</i>
<i>BTP, Infrastructures</i>	<i>Energie</i>	<i>Sécurité</i>
<i>Culture, Tourisme</i>	<i>Environnement, Déchets, Hygiène</i>	<i>Transport, Routes</i>

Pendant les 5 jours du sommet AFRICITES, le **Salon International des Maires et des Collectivités Locales d'Afrique CITEXPO** est le rendez-vous incontournable des fournisseurs et des partenaires des villes d'Afrique. Après le succès des précédents événements en Côte d'Ivoire, en Namibie, au Cameroun et au Kenya, où **115 exposants de 24 nationalités ont rencontré 4000 visiteurs de 53 pays africains**, organisations et entreprises du monde entier auront l'opportunité unique de présenter produits, services et expertise à de nombreux prescripteurs, acheteurs et décideurs sur 15 secteurs d'activité:

Exposer à CITEXPO, c'est proposer face à face des solutions immédiates aux décideurs-clés des villes africaines et trouver de nouveaux partenaires pour développer durablement ses activités sur le continent. La diversité des secteurs concernés, le caractère panafricain, et la dimension politique unique de la manifestation offrent aux exposants un contexte concurrentiel très favorable pour conclure des négociations.

Brochure de l'événement, plan du salon et conditions de participation sont disponibles sur [www.citexpo.net](http://www.citexpo.net)

### A. Votre stand

**Stand nu** nombre de m<sup>2</sup> :  x  € HT / m<sup>2</sup> = ..... € HT

- tout l'aménagement de la surface est à la charge de l'exposant
- traçage au sol du stand
- nettoyage quotidien de votre stand

**Stand Equipé** nombre de m<sup>2</sup> :  x  € HT / m<sup>2</sup> = ..... € HT

- cloisons en mélaminé : 2 coloris au choix
- moquette : 2 coloris au choix
- signalétique : une enseigne « raison sociale » drapeau
- éclairage : 3 spots pour 9 m<sup>2</sup>, boîtier électrique de 3 kw intermittent
- le mobilier n'est pas compris dans cette prestation (pour en commander, référez-vous à la partie « Aménagement de votre stand », page 2)
- nettoyage quotidien de votre stand

**Angle ouvert** nombre d'angles :  x 300 € HT = ..... € HT

Droits d'inscription par firme exposante  x 320 € HT = 320 € HT

**Assurance obligatoire**  stand ≤ 20 m<sup>2</sup> : 230 € HT  
 stand > 20 m<sup>2</sup> : 320 € HT = ..... € HT

**TOTAL A.** = ..... € HT

### B. Options de stand

#### Réserve

Si vous avez choisi un stand Equipé, vous pouvez faire aménager une réserve avec porte fermant à clef sur votre stand.

Surface de 2 m<sup>2</sup> ⇒ 480 € HT = ..... € HT

#### Mobilier

Aménagez votre stand facilement en choisissant le pack mobilier.

Pack mobilier prédéfini ⇒ 450 € HT  
 1 comptoir hôtesse, 1 tabouret, 3 chaises, 1 table, 1 portemanteaux, 1 présentoir à documents et une corbeille à papier = ..... € HT

## Décoration florale

1 bac végétal et un vase de fleurs coupées ⇒ 140 € HT = .....€ HT

## Forfait Co-Exposant

Inscription de sociétés co-exposantes (1 société co-exposante par stand de 12 m<sup>2</sup>)

Le forfait comprend les prestations suivantes :

inscription de la société sur la liste des exposants du salon

insertion d'une fiche de présentation dans le Catalogue Officiel

20 invitations gratuites

2 badges « exposants »

x 490 € HT = .....€ HT

## Badges exposants

En fonction de la taille de votre stand, vous recevrez de 5 à 20 badges

a) stand < 16 m<sup>2</sup> : 5 badges    b) 16 m<sup>2</sup> < stand < 30 m<sup>2</sup> : 10 badges    c) stand > 30 m<sup>2</sup> : 20 badges

### Badges supplémentaires

tarif unitaire ⇒ 65 € HT

Nombre de badges :

x 65 € HT = .....€ HT

## Invitations

En fonction de la superficie de votre stand vous recevrez entre 100 et 250 invitations

### Invitations supplémentaires

a) stand < 16 m<sup>2</sup> : 100 invitations    b) 16 m<sup>2</sup> < stand < 30 m<sup>2</sup> : 150 invitations    c) stand > 30 m<sup>2</sup> : 250 invitations

10 invitations ⇒ 300 € HT

50 invitations ⇒ 750 € HT

= .....€ HT

**TOTAL B. = .....€ HT**

## C. Options de communication

### Programme Officiel

Le Programme Officiel du salon présente les conférences, les animations et les grands événements du salon.

Diffusion : 10 000 exemplaires au mois de décembre 2009 distribués aux délégués AFRICITES ainsi qu'aux exposants CITEXPO.

page intérieure  
2 500 € HT

2<sup>ème</sup> de couverture  
3 500 € HT

3<sup>ème</sup> de couverture  
3 500 € HT

4<sup>ème</sup> de couverture  
4 000 € HT

= .....€ HT

### Site Internet

Bannières publicitaires

Nous vous proposons d'être présent sur notre site Internet. Vous pouvez, en effet, faire apparaître sur notre site une bannière publicitaire pendant un mois. Offre réservée à 6 exposants. Six bannières publicitaires seront visibles en alternance sur notre site Internet du mois de septembre à décembre 2009. Format : 468 x 60 pixels – poids : < 25 ko

bannière mensuelle ⇒ 650 € HT

septembre

octobre

novembre

décembre

= .....€ HT

### Catalogue Officiel

Le Catalogue Officiel regroupe l'ensemble des fiches signalétiques des exposants ainsi que le programme du salon. Il est distribué à l'ensemble des délégués au sommet AFRICITES et à l'ensemble des visiteurs au salon CITEXPO et est utilisé par le marché jusqu'au prochain Sommet AFRICITES en 2012.

Diffusion : 5 000 exemplaires.

Format : A5

marque-page ⇒ 4500 € HT

page intérieure ⇒ 2 500 € HT

2<sup>ème</sup> de cov. ⇒ 3 500 € HT

3<sup>ème</sup> de cov. ⇒ 3 500 € HT

4<sup>ème</sup> de cov. ⇒ 4 000 € HT

= .....€ HT

### Votre Logo sur le Catalogue Officiel et site Internet

Optimisez votre visibilité en insérant votre logo sur votre fiche signalétique dans le catalogue officiel et sur la liste des exposants sur notre site Internet.

logo sur la fiche signalétique et le site Internet ⇒ 250 € HT

= .....€ HT

### Votre Logo sur les plans du salon

Faites figurer votre logo sur l'ensemble des plans du salon (plans de signalétique et plan dans le catalogue officiel). Offre réservée à un logo par stand.

insertion du logo sur les plans du salon ⇒ 450 € HT

= .....€ HT

### Votre Logo sur les cordons de badges

Faites figurer votre logo sur le cordon distribué aux visiteurs, exposants et conférenciers. Diffusion : 5 000 exemplaires. Bichromie. Offre réservée à trois exposants.

logo sur le cordon de badge ⇒ 6 500 € HT (frais de réalisation inclus)

## Votre Logo sur la Mallette AFRICITES

Faites figurer votre logo sur la mallette distribuée aux visiteurs, exposants et conférenciers. Diffusion : 5 000 exemplaires. Offre réservée à un seul exposant par secteur d'activité.

logo sur la mallette AFRICITES ⇒ 6 500 € HT (frais de réalisation inclus)

..... € HT

= ..... € HT

**TOTAL C. = ..... € HT**

## D. Workshops et cocktails exposants

### Workshop

Vous avez la possibilité d'organiser une présentation technique de votre activité. CITEXPO met à votre disposition la scène royale équipée audio et vidéo vous permettant de réaliser votre présentation. Une hôtesse, à l'accueil de la salle, numérisera les badges des visiteurs et vous recevrez une dizaine de jours après CITEXPO un fichier avec les coordonnées des personnes ayant assisté à votre workshop.

Durée : 50 minutes

conférence exposant / workshop ⇒ 1 200 € HT

= ..... € HT

### Cocktail privé

Vous avez la possibilité de privatiser la scène royale pour y organiser un cocktail privé de 90 minutes de 18h30 à 20h00.

Offre réservée à 4 exposants

Cocktail privé ⇒ 1 200 € HT

= ..... € HT

**TOTAL D. = ..... € HT**

## TOTAL II. SALON CITEXPO

TOTAL A. = ..... € HT

+ TOTAL B. = ..... € HT

+ TOTAL C. = ..... € HT

+ TOTAL D. = ..... € HT

**TOTAL II = ..... € HT**

## III. PRIX AFRICITES

Le Sommet AFRICITES honore à chacune de ses éditions les Etats, Collectivités Locales, associations et institutions, sociétés publiques ou privées, personnes morales ou physiques, qui ont eu des performances remarquables ou rendu des services éminents à la cause de la décentralisation, du renforcement du rôle des collectivités locales dans les différents domaines de compétence allant du développement local, à la fourniture des services de base aux populations. 20 prix sont attribués au titre du Sommet Africités. Par ailleurs 5 prix sont attribués au titre du Salon Citexpo aux meilleurs stands en terme d'aménagement, animation, réactivité par rapport aux demandes des visiteurs, etc.

Vous avez la possibilité de sponsoriser l'attribution d'un ou plusieurs prix. Le sponsoring d'un prix donne droit à la mention du logo, du nom et de l'adresse de votre société sur le livret distribué aux participants lors du dîner de gala de clôture du Sommet Africités le 20 décembre 2009, et sur le Certificat remis au lauréat du prix concerné. La remise du prix sponsorisé est faite par un responsable de votre société qui a l'opportunité de s'adresser brièvement aux participants. Vous pouvez aussi diffuser un court spot publicitaire sur votre société lors du dîner de gala (pas plus de 60 secondes, le spot étant fourni par vos soins).

### A. Sponsoring Prix Africités pour chaque prix : 20.000 € HT

- Décentralisation  Mobilisation des ressources locales  Gouvernance locale  Communication locale  Gestion Participative  
 Eau Potable  Assainissement  Déchets  Énergie  Mobilité  Éducation de base  Santé de base  Lutte contre le Sida  
 Tourisme et Culture  Développement local  Partenariat Public/Privé  Renforcement des capacités  Coopération décentralisée  
 Partenariat avec la Diaspora  Outils et méthodes de gestion locale  Performance dans le capital humain des collectivités locales

Total A : Nombre de prix X 20.000 € HT = € HT

+ Spot Publicitaire B à 5.000 € HT: = € HT

Total (A + B)

**B. Diffusion de spot publicitaire lors du dîner de gala: 5.000 € HT** = € HT

### C. Prix Citexpo (€ HT)

- Premier Prix : 25.000  Deuxième Prix : 20.000  Troisième Prix : 15.000  Quatrième Prix : 10.000  Cinquième Prix : 5.000

**TOTAL III. PRIX AFRICITES**

TOTAL III (A + B + C) =

€ HT

## IV. HARUBUNTU

HARUBUNTU est un concours visant à identifier et à valoriser des porteurs d'espoir et créateurs de richesses africains.

Lancé en novembre 2007, la première édition du concours HARUBUNTU a connu un large succès : la mobilisation africaine a été des plus significatives, puisque près de 700 candidatures ont été déposées. Par ailleurs, de nombreuses personnalités ont souhaité soutenir cette initiative comme le Commissaire européen au Développement M. Louis Michel, le Représentant de la Mission permanente de l'Union africaine auprès de l'Union européenne, M. Mahamat Saleh Annadif, ou l'Adjoint à l'Échevin de la Ville de Bruxelles, M. Bertin Mampaka, ainsi que des artistes tels que le chanteur Lokua Kanza, le sculpteur Maître Alfred Liyolo, le chanteur Youssou Ndour. Lors de la remise des prix de l'édition 2008, le 20 octobre 2008 à Bruxelles, étaient présentes plus de 400 personnes, dont de nombreux Ambassadeurs africains, des représentants du monde de l'entrepreneuriat, des médias, de la coopération internationale...

⇒ **Août 2009 : Clôture des sélections des lauréats**

⇒ **Décembre 2009 : Remise des prix HARUBUNTU**

### Formule de soutien

Votre logo est utilisé pour soutenir la démarche Harubuntu et communiqué largement ⇒ Budget 1 000€

Formule de soutien ⇒ 1 000 € HT = .....€ HT

### Formule « remise de prix »

Votre logo est utilisé pour soutenir la démarche et communiqué largement.  
Votre entreprise est associée au sponsoring d'un prix pour l'un des 3 lauréats

Formule « remise de prix » ⇒ 5 000 € HT = .....€ HT

### Formule « sponsor officiel »

Votre logo est utilisé pour soutenir la démarche et communiqué largement,

Votre entreprise est associée comme sponsors officiels dans le reportage qui sera projeté à la remise des prix le 20 décembre 2009 à Marrakech et distribué à tous les médias internationaux (Budget 10 000€)

Formule « sponsor officiel » ⇒ 10 000 € HT = .....€ HT

**TOTAL IV. HARUBUNTU**

TOTAL IV = .....€ HT

# TOTAL I + II + III + IV DOSSIER D'INSCRIPTION

TOTAL I (Africités)	=.....€ HT
+ TOTAL II (Citexpo)	=.....€ HT
+ TOTAL III (Prix Africités)	=.....€ HT
+ TOTAL IV(Harubuntu)	=.....€ HT
+ TOTAL V (Package "clé en mains")	=.....€ HT
<hr/>	
TOTAL HT	= .....€ HT
+ T.V.A (19.6 % si applicable)	= .....€
<hr/>	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>= .....€</b>

Règlement d'un acompte de 50% à joindre obligatoirement à votre bulletin. Le solde de la facture doit être réglé au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Mode de paiement (hors du Maroc):

Chèque à l'ordre de CGLUA       Virement bancaire  
BNP Paribas  
Paris, FRANCE  
Bénéficiaire: CITES ET GOUVERNEMENTS LOCAUS UNIS  
D'AFRIQUE"  
Code Banque: 30004  
Code Agence: 00567  
N° de compte : 00010097266  
Clé RIB : 29  
IBAN: FR76 3000 4005 6700 0100 9726 629

Mode de paiement (au Maroc):

TRANSFERT EN EURO OU EN DOLLAR  
BMCI - Agence 16 novembre  
Avenue du 16 novembre, Rabat, Maroc  
Tél: (212) 05 37 67 59 08 - Fax: (212) 05 37 67 59  
Bénéficiaire : CGLUA "SPECIAL AFRICITES"  
N° du Compte : 65031604179  
Swift code : BMCIMAMC  
Code Banque : 013  
Code guichet : 01124  
RIB : 94

Je déclare avoir pris connaissance du règlement général du salon au verso de ce document et en accepter sans réserve ni restriction toutes les clauses et renoncer à tous recours contre l'organisateur. Je déclare consentir à la prise de vues sur AFRICITES et CITEXPO et à l'utilisation de celles-ci dans toutes les publications et documentations commerciales de CITEXPO / CGLUA, tant au Maroc qu'à l'étranger.

Cachet et signature

Fait à : ..... Le : .....

Nom du signataire (en capitale) : ..... Fonction : .....

Original à conserver / copie à nous envoyer : CGLUA – 22 rue Essaadyine, Hassan Rabat Maroc – Tél. : +212 37 67 26 72

# Conditions Générales de Vente

## AFRICITES / CITEXPO 2009

### 1. ORGANISATION

Organisateur & Commissariat Général : CGLUA 22, rue Essaadyine – Hassan Rabat – MAROC Tél. : +212 537 260 062 / 537 260 063

### 2. LIEU ET DATES DE LA MANIFESTATION

Elle se tiendra au Palais des Congrès de Marrakech du 16 au 20 décembre 2009. Ces dates pourront être modifiées par l'Organisateur sans que cette modification ouvre droit à annulation et remboursement des Exposants.

### 3. HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Du Mercredi 16 au dimanche 20 décembre 2009 : 9h à 19h. Ces horaires pourront être modifiés par l'Organisateur sans que cette modification ouvre droit à annulation et remboursement des Exposants.

### 4. INSCRIPTIONS

La demande d'admission doit être adressée à :

CGLUA / CITEXPO – 22, rue Essaadyine – Hassan, Rabat MAROC. Seules les demandes entièrement remplies, dûment signées et accompagnées des règlements prévus à l'article 7 pourront être prises en considération, dans la limite des espaces disponibles. La réservation d'un stand ou de prestations associées implique l'acceptation sans réserve des conditions générales nonobstant toutes autres conditions portées sur les documents de l'exposant. Les Exposants s'engagent à respecter le présent règlement particulier du Salon, le règlement général du Palais des Congrès de Marrakech et d'une manière générale tous règlements et normes applicables aux lieux occupés.

### 5. ADMISSION – ATTRIBUTION DES STANDS

Le titulaire du stand doit déclarer la ou les firmes qu'il héberge ou qui y sont représentées. Outre son droit d'inscription, un droit d'inscription supplémentaire lui sera facturé pour chacune d'elles. Seules les firmes ainsi déclarées auront le droit d'apparaître sur les stands. Le nombre de firmes hébergées est limité à une par tranche de 12 m<sup>2</sup> de stand. Le Commissariat Général se réserve le droit de faire fermer tout stand dont le titulaire n'aurait pas respecté le présent règlement. En outre, le Commissariat Général se réserve la possibilité de modifier les implantations dans l'intérêt général du Salon. Les sommes versées seront remboursées si le demandeur n'est pas admis à exposer. S'il devenait impossible, postérieurement à l'inscription, de disposer des locaux nécessaires, dans le cas également où le feu, l'eau, la guerre, une calamité publique, un cas de force majeure, une interdiction des pouvoirs publics ou toute autre cause du fait d'un tiers rendrait impossible l'exécution de tout ce qui doit être fait pour la manifestation, l'Organisateur pourrait annuler à n'importe quel moment les demandes d'emplacements et de prestations enregistrées, en avisant par écrit les Exposants qui ne pourront alors prétendre à aucune compensation, indemnité, remboursement d'aucune sorte, quelle que soit la raison d'une telle annulation. Les sommes restant disponibles, après le paiement de toutes dépenses engagées, seront réparties entre les Exposants au prorata des sommes versées par eux, sans qu'ils puissent, de convention expresse, exercer un recours, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit, contre l'Organisateur.

### 6. TENUE DES STANDS

Le Commissaire Général de la manifestation se réserve le droit d'exclure de la manifestation avant, pendant sa tenue et éventuellement pour les manifestations à venir tout participant dont la conduite lui paraîtrait incorrecte.

Cette exclusion n'entraîne aucune modification aux présentes conditions générales.

Les participants s'engagent à respecter les règles de bienséance habituelles.

Afin de respecter la visibilité des stands voisins, toute construction en bordure d'allée d'une longueur de plus de 3 m et/ou d'une hauteur de plus de 2,50 m doit faire l'objet d'un accord préalable écrit du service technique du Salon.

Pour un stand nu, le projet de construction et d'agencement doit faire l'objet d'une validation préalable par l'Organisateur. Les plans avec dimension et visuels doivent être adressés à :

CGLUA – CITEXPO Service logistique – 22, rue Essaadyine Hassan 10600 Rabat, Maroc (avant le 1er novembre 2009).

L'Organisateur se réserve le droit de faire modifier la construction et/ou l'agencement d'un stand nu sur site si celui-ci n'avait pas obtenu son agrément.

Le niveau du bruit devant être limité pour le confort général, aucune démonstration à haute voix de quelque nature que ce soit ne sera acceptée sur les stands, notamment toute installation dépassant un niveau sonore de 80 décibels sera automatiquement arrêtée par l'Organisateur.

Les Exposants s'engagent à n'installer aucun objet, de quelque nature que ce soit ou effectuer une distribution ou démonstration, hors de leur stand.

Toute personne désignée par l'Exposant pour tenir son stand doit impérativement porter un badge Exposant.

### 7. PRIX DE LOCATION DES STANDS (voir conditions tarifaires au verso)

A ces frais s'ajouteront :

Le droit d'inscription de 320 € HT par firme Exposante

Le droit d'inscription supplémentaire : 490 € HT par firme représentée ou hébergée.

La prime d'assurance obligatoire (article 14.4)

Le montant de la prime d'assurance complémentaire souscrite éventuellement par l'Exposant (article 15)

La T.V.A si elle est applicable

### 8. CONDITIONS DE REGLEMENT

Seule la réception du bon de commande dûment complété accompagné du règlement constituera la réservation du stand.

Le paiement des frais de participation devra s'effectuer comme suit :

Réservation antérieure au 30 octobre 2009 :

règlement de 50% à la commande

solde à régler au plus tard le 1er décembre 2009.

Réservation postérieure au 30 octobre 2009 : paiement intégral à l'ordre de CGLUA.

Faute d'avoir effectué la totalité des versements aux dates indiquées il ne pourra être fait droit à la réservation de l'Exposant.

Tout incident, retard de paiement ou toute somme restant due au titre d'un salon organisé par CGLUA entraîne de plein droit l'interdiction de participer à tout autre salon sans mise en demeure préalable de l'Organisateur et jusqu'à parfait paiement.

En outre, l'Organisateur se réserve le droit de subordonner l'exécution de toute prestation ou commande à la prise de garanties ou au complet paiement préalable, notamment en cas de détérioration de la solvabilité du client.

### 9. DESISTEMENT

Tout désistement doit être confirmé par lettre recommandée adressée à l'Organisateur. En cas de désistement de l'Exposant pour quelque cause que ce soit intervenant avant le 30 octobre 2009, les sommes versées par lui à titre de garantie, soit 50 % du montant TTC seront conservées à titre indemnitaire ce, même en cas de relocation de l'emplacement à un autre Exposant. Pour tout désistement survenant après cette date, l'Organisateur conservera dans les mêmes conditions l'intégralité des sommes versées.

### 10. FOURNITURES COMPRISES DANS LE PRIX DE LOCATION

Stand nu, stand « Equipé » : cf. descriptif sur le bon de réservation.

### 11. FOURNITURES NON COMPRISES DANS LE PRIX DE LA LOCATION

Transports – assurance en cours de transport et d'installation – manutention – déballage et emballage – décoration des stands – enlèvement et stockage des emballages vides (aucun entreposage d'emballages vides n'est autorisé dans le bâtiment) – location de mobilier, de fleurs – installation et répartition des fluides sur le stand.

Autres fournitures non comprises dans le prix de la location et dépendant d'entreprises concessionnaires : Energie électrique (seul le stand « Equipé est fourni avec un boîtier électrique de 3 kW intermittent) – téléphone. NB : Les «bons de commandes» officiels de ces fournitures seront envoyés aux Exposants dans le dossier technique.

### 12. INSTALLATION – EVACUATION DES STANDS MONTAGE/DEMONTAGE

Les Exposants pourront prendre possession de leur emplacement, pour les stands nus : le 15 décembre 2009 de 14h à 20h et pour les stands « Equipé » : le 15 décembre 2009 de 8h à 20h.

Tous les stands devront être terminés le 20 décembre 2009 à 20h.

L'enlèvement du matériel devra être fait : le 20 décembre 2009 de 19h à 0h00 pour les stands « Equipé » ; du 20 décembre 2009 (19h à 0h00) au 21 mai 2008 (8h à 12h) pour les surfaces nues.

L'Organisateur n'est en aucun cas responsable des objets demeurés sur les stands après ces horaires. En outre, l'Exposant s'engage à régler sans délai les frais d'évacuation consécutifs à son éventuelle défaillance qui auraient été engagés de ce fait par l'Organisateur.

### 13. DEGRADATIONS

Les Exposants sont responsables pour eux-mêmes et pour les entreprises travaillant pour leur compte de tous les dégâts occasionnés au bâtiment lors du transport, de l'installation, du fonctionnement ou de l'enlèvement de leur matériel.

### 14. ASSURANCES

L'Organisateur souscrit pour le compte des Exposants les contrats d'assurance garantissant obligatoirement les risques suivants :

14.1 Responsabilité civile envers les tiers :

Dommages corporels, matériels causés aux tiers (visiteurs et/ou autres Exposants). Les Exposants devront avoir souscrit une police garantissant leur responsabilité civile en qualité de participant (fournir à l'Organisateur une attestation d'assurance). Le contrat souscrit par l'Organisateur interviendra en excédent de cette police et après épuisement des garanties des polices personnelles des Exposants. Sont exclus de la garantie les dommages causés par les véhicules terrestres à moteur qui doivent être assurés par une police automobile et être titulaires d'une attestation d'assurance en cours de validité.

14.2 Dommages aux biens :

Définition : l'assurance Dommages couvre notamment : l'incendie, les explosions, le vol, les dégâts des eaux, les dommages matériels accidentels survenus durant la présence des biens sur le stand de l'Exposant ainsi que pendant les périodes de montage et de démontage des stands.

ATTENTION : les écrans Plasma seront garantis uniquement en cas de souscription d'une assurance complémentaire.

Garantie Vol – Gardiennage :

Sont garantis : les disparitions, destructions et détériorations des biens garantis à la suite d'un vol ou d'une tentative de vol commis :

• Pendant les opérations de montage et de démontage ainsi que pendant les heures d'ouverture du Salon, à la condition formelle que les stands soient constamment gardiennés par l'Exposant et/ou son personnel.

• de plus pour les écrans plasma garantis par une assurance complémentaire, sous réserve que pendant toute la durée du Salon ils soient solidement fixés sur les structures de stand ou attachés par des systèmes de sécurité adaptés à ce type de matériel (filins, cadenas, boulonnage).

Franchise par sinistre à la charge de l'Exposant :

Ecrans plasma (si souscription assurance complémentaire)

Exclusions de la garantie : ne sont pas garantis, dans tous les cas :

1) Les dommages aux biens suivants :

• Les films, pellicules, piles, bandes magnétiques et têtes de lecture ;  
• Les cordes, boyaux, pédales, marteaux, crins des archets, clés et tendeurs de cordes des instruments de musique ;  
• Les résistances chauffantes, les lampes et tubes ;  
• Les logiciels spécifiques développés par l'assuré, sauf si une sauvegarde a été conservée par l'assuré. Le remboursement sera alors limité aux seuls frais de reproduction à cette sauvegarde.

• Les objets ou produits destinés à être offerts à la clientèle, sauf s'ils font l'objet de l'exposition ou du Salon ;

• Les animaux vivants ;

• Les végétaux ;

• Les effets et objets personnels, les téléphones portables ;

• Les espèces et valeurs ;

• Les objets d'art et de collection, les bijoux et fourrures ;

2) Les dommages qui seraient, à dire d'expert, la conséquence de l'usure ou du défaut d'entretien des biens garantis.

3) Les dommages d'ordre esthétique, tâche, graffiti, bombages, brûlures de cigarettes ou d'autres articles de fumeurs.

4) Les dommages imputables au fonctionnement du matériel.

5) Les dommages dus à l'humidité, la condensation, la corrosion, la sécheresse, la présence de poussière ou dus aux variations de température.

6) Les dommages résultant d'une mise sous séquestre, saisie, confiscation, destruction ou réquisition sur ordre des autorités publiques, sauf si aucune faute n'a été commise par l'assuré ou ses prestataires.

7) Les disparitions, destructions et détériorations résultant d'un vol ou d'une tentative de vol des biens garantis, sauf si les conditions stipulées ci avant ont été remplies.

8) Les dommages subis par les biens garantis lors de leur transport, y compris au cours des opérations de chargement et de déchargement.

9) Les dommages causés par la pluie, la grêle ou toute autre manifestation atmosphérique lorsque les biens garantis se trouvent en dehors d'un local construit et couvert en matériaux durs.

10) Les objets fragiles et de nature cassante.

11) Les dommages résultant de l'action de l'électricité (tension, surtension, courts-circuits...)

12) Exclusions liées à la garantie vol

• Les manquants constatés en fin de salon ;

• Les vols commis par l'assuré, son conjoint, ses ascendants et descendants, ses préposés ou toute personne chargée par l'assuré de la surveillance de ces biens.

• Les vols commis pendant les heures de fermeture du Salon, alors que les moyens de fermeture et de protection ne sont pas mis en oeuvre.

14.3 Montant de la garantie :

La garantie est limitée à :

15.000 € par stand pour les surfaces inférieures ou égales à 30 m<sup>2</sup>

30.000 € par stand pour les surfaces supérieures à 30 m<sup>2</sup>

IMPORTANT : l'assurance souscrite pour les matériels étrangers doit couvrir leur valeur sur le marché marocain, c'est-à-dire les droits de douane et les taxes pour le cas où ceux-ci deviendraient exigibles, conformément aux dispositions du Code des Douanes, en cas de disparition desdits matériels.

14.4 Primes d'assurances :

Stand de surface inférieure ou égale à 20 m<sup>2</sup> : 230 € HT

Stand de surface supérieure à 20 m<sup>2</sup> : 320 € HT

## 15. ASSURANCE COMPLEMENTAIRE FACULTATIVE

Sur demande formulée à l'Organisateur, l'Exposant peut souscrire une assurance complémentaire

## 16. DISPOSITIONS COMMUNES AUX ASSURANCES DECRITES PRECEDEMMENT

a) Prise d'effet de la garantie : la garantie s'exerce dans l'enceinte de l'exposition et pour les objets et matériels, du 15 décembre 2009 (12h) au 21 décembre 2009 (12h).

b) Déclaration de sinistre : tout sinistre doit être, dès sa constatation, déclaré à l'Organisateur du Salon qui indiquera les formalités à remplir à savoir :

en cas de vol et dès sa constatation, une plainte devra être déposée par l'Exposant ou son représentant dans les 24 heures à l'autorité judiciaire locale (commissariat de police) :

directement à cette autorité contre récépissé,

par lettre recommandée avec accusé de réception, le double de la déposition, le talon de recommandation et l'accusé de réception devant être joints au dossier.

autres dommages : dans les cinq jours.

Le double de la déposition, l'accusé de réception et le récépissé de dépôt de plainte seront joints à la déclaration adressée à l'Organisateur de l'exposition. L'Exposant est déchu du droit au bénéfice de l'assurance s'il ne se conforme pas à ces prescriptions.

c) Toute fausse déclaration intentionnelle entraîne l'application de la déchéance de garantie.

Les présentes dispositions ne sont pas exhaustives. L'Exposant, s'il le désire, pourra consulter auprès de l'Organisateur le contrat auquel elles se réfèrent.

## 17. PROMOTION DE LA MANIFESTATION

L'Organisateur met en place la promotion du salon et définit la manière optimale de communiquer pour obtenir la meilleure fréquentation pendant le salon. Cette communication peut comprendre un catalogue comprenant des informations demandées par l'Organisateur aux Exposants. Les logos et textes fournis le sont sous la seule responsabilité des Exposants dans les contraintes de taille et de délai définies par l'Organisateur. Les logos et textes reçus hors délai ne pourront être pris en compte par l'Organisateur.

## 18. PUBLICITE

Toutes distributions de documents, prospectus, circulaires, revues, etc. et toutes réalisations d'enquêtes, films ou photographies à l'intérieur et dans les abords immédiats du Salon sont soumises à l'autorisation préalable et écrite de l'Organisateur.

Aucune utilisation ou reproduction de la marque et/ou du logo du Salon ne pourra être réalisée, quel qu'en soit le support, sans l'accord préalable et écrit de l'Organisateur.

## 19. DOUANES

Le Salon étant constitué en entrepôt privé banal des douanes, tous les matériels en provenance de l'étranger bénéficient automatiquement du régime d'admission temporaire. L'Exposant doit aviser son transporteur ou transitaire que les formules à remplir lors du passage en douane sont référencées.

## 20. FICHIERS

Par l'intermédiaire de l'Organisateur, l'Exposant peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés. Si l'Exposant ne le souhaite pas, il lui suffit d'écrire à l'Organisateur en indiquant ses coordonnées à « contact@citexpo.net ». Conformément à la loi informatique et liberté, l'Exposant peut accéder aux informations le concernant, les rectifier, s'opposer à leurs traitements ou à leurs transmissions éventuelles à des tiers.

## 21. LITIGES

En cas de contestation, les tribunaux du siège de l'Organisateur sont seuls compétents, le texte en langue française du présent règlement faisant foi. Toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être effectuée dans un délai de 15 jours suivant la clôture de la manifestation.